

Signature de deux conventions de financement entre le Gabon et la BAD

186, 4 milliards pour soutenir les réformes économiques et l'employabilité des jeunes

Willy NDONG
Libreville/Gabon

LE 11 janvier dernier, le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (BAD) a approuvé un prêt de 130 milliards de francs au Gabon pour soutenir le Programme d'appui aux réformes économiques et financières du Gabon. Ce prêt vise à relancer la croissance économique, tout en renforçant la viabilité des finances publiques et la transformation structurelle de l'économie na-

tionale dans un contexte marqué par la chute drastique des cours des matières premières, qui a fortement affecté l'économie nationale. Ainsi, le ministre de l'Economie, Régis Immongault, au nom du gouvernement, a signé, le samedi 14 janvier 2017, à Arambo, ledit accord de financement avec la Banque africaine de développement, représentée par son Représentant-Résident au Gabon, M. Ali Lamine Zeine. Pour le ministre Immongault, "ce financement répond aux besoins du Gabon dans sa quête de diversification de son écono-



Photo : D.R.

La partie gabonaise et les représentants de la BAD à l'issue de la signature de deux conventions de financement d'un montant de 186,4 milliards.

mie". De façon globale, la BAD prévoit, dans les 4 pro-

chaines années, une enveloppe de 833 milliards pour soutenir la diversification économique et sociale du pays dans les domaines de l'agriculture, la santé, l'eau, l'électricité... La deuxième convention de financement, signée entre le Gabon et la BAD, porte sur un montant de 56,4 milliards de francs. Ce montant servira à financer l'employabilité des jeunes et l'amélioration de la protection sociale au Gabon, dans le but de réduire le chômage des jeunes et améliorer les conditions de vie des populations. Pour le ministre du Travail, Eloi Nzondo, "cette enveloppe servira à réaliser des études et enquêtes secto-

rielles sur les systèmes de formation professionnelle, la réhabilitation et l'équipement de 7 centres de formation, la réhabilitation et l'équipement de 10 établissements d'enseignement technique, la formation des diplômés et des agents des ministères et établissements concernés". Ainsi, à travers ce projet, la BAD va, de façon continue, renforcer le système d'enseignement technique et de la formation professionnelle, la création d'emplois et l'insertion professionnelle des jeunes chômeurs diplômés et déscolarisés.

Crise économique

Quel rôle peut jouer le Patronat pour relancer la croissance ?

W.N.
Libreville/Gabon

La sévérité de la crise économique actuelle recommande davantage que l'État et le secteur privé agissent en tandem. Il est important que chacun joue sa partition dans une harmonie parfaite, pour l'intérêt de tous et de chacun. La fin de l'État providence doit laisser place à un État régulateur, avec une stricte séparation des rôles entre les acteurs des secteurs privé et public. Les uns autant que les autres doivent revoir leur posture et se montrer plus innovants. A contrario, ce n'est pas le moment pour le gouvernement de prendre des mesures qui peuvent entraver la pérennité des entreprises créatrices d'emplois. Aujourd'hui, le patronat se montre offensif et décisif sur les thématiques concernant l'amélioration du climat des affaires et la compétitivité de notre économie, dans ses prises de parole comme dans ses propositions.

FACE à la grave crise économique que traverse le pays, quel peut être l'apport du patronat afin de soutenir la croissance et préserver les emplois de plus en plus menacés ? Jamais, par le passé, les pa-

trons ne se sont impliqués dans les choix de la politique économique du gouvernement, s'immiscant, à la limite du bras de fer, dans des sujets sensibles au cœur de la pérennité de l'entreprise. En effet, face à l'urgence actuelle, le gouvernement se doit d'impliquer la Confédération patronale gabonaise, étant entendu que les entreprises qui en sont membres réalisent presque 90 % du PIB national. La question de la dette intérieure, trop souvent réduite à des tractations secrètes a, pour une des rares fois, fait l'objet d'un examen public entre les acteurs des secteurs privé et public, impliquant toutes les administrations. Cette initiative a débouché, le 24 octobre 2016, sur un protocole d'accord portant validation après audit, de la dette de l'Etat non validée au 31/12/2014, et fixant le chronogramme d'apurement sur 5 ans. Le Patronat a, pour plus de garantie dans l'exécution de cette opération, exigé de l'Etat l'ouverture d'un compte séquestre à la BEAC. Pour la CPG, le challenge aujourd'hui est de suivre l'exécution de ces différentes conventions, et continuer les négociations avec le gouvernement, tout en proposant toutes les formes possibles que peuvent prendre les mécanismes de remboursement.



Photo : D.R.

Jean-Bernard Boumah, président de la CPG.

Comme en 2003 avec la création du Club de Libreville, le patronat ne cesse de proposer au gouvernement des pistes de solutions pour le remboursement de la dette intérieure et de la TVA : le remboursement par la compensation simple ou croisée de la dette intérieure, la titrisation de la dette, le rachat de la dette par les privés ... Autant de solutions qui méritent un examen par l'Etat. L'autre dossier brûlant en 2016 a été la recherche d'un financement de l'assurance maladie, partagé de manière équitable par tous, mais aussi la gouvernance des organismes de protection sociale. Le gouvernement a commencé à prendre en compte les propositions de la CPG en ce qui concerne les organes d'administration des caisses, mais le patronat a attiré son attention sur la Contribution Spéciale de Solidarité contenue dans la

Loi de finances 2017, qui va se substituer à la Redevance Obligatoire d'Assurance Maladie (ROAM) pour que la solidarité ait véritablement tout son sens, sur son champ d'application, son taux et son incidence fiscale pour les entreprises. La problématique de la « Vie chère » a également fait l'objet d'échanges directs entre l'Etat et le patronat, à travers les problèmes douaniers, la redevance scanner, le certificat de conformité de l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR), du contrôle des instruments de mesure, ou plus généralement, de la multiplication des taxes et redevances à caractère parafiscal.

ENGAGEMENTS • Plus largement, dans le pacte pour le maintien de la croissance et la préservation des emplois en période de crise pétrolière conjointement signé le 23 mars 2016, le gouvernement a exprimé et pris plusieurs engagements forts devant le patronat. « Les perspectives économiques ne sont hélas pas rassurantes. C'est pourquoi nous devons redoubler d'ardeur dans la défense de nos intérêts, dans le suivi des dossiers ouverts auprès du Gouvernement, et particulièrement celui de la dette intérieure », avait indiqué Jean-Bernard Boumah au cours du Conseil d'adminis-

tration de la CPG du 25 novembre dernier. Aujourd'hui, la nouvelle offensive du patronat est désormais de devenir un acteur incontournable dans la prise de décisions liée au développement du secteur privé national. Son implication est davantage visible dans la rédaction du nouveau code de protection sociale, de l'élaboration du nouveau code du travail et d'un code forestier consensuel. Mais également dans le renforcement des liens avec les autres organisations patronales, au plan national et international avec la multiplication des rencontres et des forums comme celui ayant débouché sur l'Accord de création du Conseil d'Affaires Turquoise-Gabon.

COMBATIVITÉ À CONFIRMER • Pour le bureau de la CPG, l'année 2017 s'annonce déjà comme celle de tous les défis avec, sur le plan économique, le chômage particulièrement élevé chez des jeunes, les licenciements et le gel des projets d'investissements. Afin de relancer la croissance, il est donc nécessaire, estime-t-il, d'observer une nouvelle orientation de la politique économique du pays plus favorable aux entreprises, notamment en diminuant la pression fiscale, en soutenant la jeune PME/TPE, quel que soit le secteur

d'activité, par des mécanismes appropriés, en améliorant le cadre institutionnel régissant la promotion des investissements et en procédant plus régulièrement au remboursement de la dette. « Face à l'urgence économique et sociale, la confiance, le pragmatisme et la flexibilité sont les clés de notre succès en entreprise. Ceci est valable également pour l'Etat. Sans cette confiance, ce pragmatisme et cette flexibilité, il est impossible de faire prospérer les affaires (...) Cette situation implique des choix qui nous interpellent tous », avait clamé le président de la CPG lors de la cérémonie de présentation des vœux au Chef de l'Etat. Les choix de cette nouvelle orientation sous la forme de partenariats public-privé devraient être axés, premièrement, sur la formation et la qualification des jeunes et des salariés. Deuxièmement, sur l'innovation dans tous les secteurs d'activités et, troisièmement, sur la révolution digitale. Au total, la CPG est capable, en maintenant le cap actuel, de réaliser les ambitions qu'elle se fixe, car elle est véritablement crédible tant auprès de ses adhérents, dont elle défend convenablement les intérêts, que du Gouvernement, partenaire privilégié du secteur privé.

LA FINAM SOUHAITE À SON AIMABLE CLIENTÈLE UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2017.

finam
La financière africaine de micro-projets